lire:

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2021/2325 de la Commission du 16 décembre 2021 établissant, conformément au règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil, la liste des pays tiers et la liste des autorités et organismes de contrôle reconnus en vertu de l'article 33, paragraphes 2 et 3, du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil aux fins de l'importation de produits biologiques dans l'Union

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 465 du 29 décembre 2021)

Pages 30 et 31, à l'annexe II, rubrique « A CERT European Organization for Certification S.A. », point 3, dans le tableau, sous «Catégorie de produits», dans toutes les lignes de la colonne «F»:					
au lieu de:	« »,				
lire:	«—».				
Page 38, à l'annexe II, relative au Cameroun d	rubrique « Bioagricert s.r.l. », point 3, dans le tableau, sous «Catégorie de produits», dans la ligne le la colonne «F»:				
au lieu de:	« »,				
lire:	«—».				
Page 41, à l'annexe II, rubrique « Bio.inspecta AG », point 3, dans le tableau, sous «Catégorie de produits», dans la ligne relative à l'Azerbaïdjan de la colonne «B» et la ligne relative à la Thaïlande de la colonne «F»:					
au lieu de:	« »,				
lire:	«——».				
Page 59, à l'annexe II, rubrique « Ecocert SA », point 5:					
au lieu de:	«Durée de l'inscription: jusqu'au 30 juin 2024»,				
lire:	«Durée de l'inscription: jusqu'au 31 décembre 2024».				
Page 71, à l'annexe II, rubrique « LACON GmbH », point 3, dans le tableau, en ce qui concerne les chiffres du numéro de code de la ligne relative à l'Iran de la première colonne:					
au lieu de:	«161»,				
lire:	«134».				
Page 79, à l'annexe II, rubrique « Organización Internacional Agropecuaria », point 3, dans le tableau, sous «Catégorie de produits», dans la ligne relative à la Chine des colonnes «B», «C», «E» et «F»:					
au lieu de:	« »,				

FR

Page 81, à l'annexe II, rubrique «ORSER»,	point 3, dans le tableau	ı, sous «Catégorie de i	produits», dans les	lignes relatives à la
Moldavie, la Serbie, la Russie, l'Ukraine et l			r ,	8

au lieu de: « », lire: «—».

Page 85, à l'annexe II, rubrique «**SRS Certification GmbH**», point 3, dans le tableau, en ce qui concerne les chiffres du numéro de code de la ligne relative au Cameroun de la première colonne:

au lieu de: «154», lire: «195».

Page 87, à l'annexe II, rubrique «**TÜV Nord Integra**», point 3, dans le tableau, sous «Catégorie de produits», dans la ligne relative à la Gambie des colonnes «B», «C», «E» et «F»:

au lieu de: « »,